MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

AVIS DE CONCOURS EXTERNE ET INTERNE AU TITRE DE L'ANNEE 2015

à afficher et à diffuser

TECHNICIEN(NE) D'ART

Métiers de la céramique, spécialité unique Métiers des minéraux et métaux, spécialité marbrier

Catégorie B

<u>Postes à pourvoir</u> : 6 au total répartis par concours, par métier et par spécialité de la manière suivante :

- concours externe : 3 postes pour :

- métiers de la céramique, spécialité unique ;

- concours interne : 3 postes pour :

- métiers des minéraux et métaux, spécialité marbrier.

Conditions de candidature:

Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

Candidat interne: ouvert, pour chacun des métiers et chacune des spécialités, aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé (1^{er} janvier 2015).

Inscriptions:

En résumé

Inscription par internet: du 9 mars 2015, 12 heures, heure de Paris, au 3 avril 2015, 17 heures, heure de Paris.

Demande d'un dossier d'inscription papier (annexe) : du 9 mars 2015 au 3 avril 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par envoi en recommandé simple.

Retour des dossiers d'inscription papier : le 10 avril 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Retour de toutes les pièces justificatives : le 10 avril 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

En détail

Les candidats devront s'inscrire de préférence par internet du 9 mars 2015 à partir de 12 heures, heure de Paris, au 3 avril 2015, 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante : www.culturecommunication.gouv.fr

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe. Les demandes de dossier d'inscription papier, les dossiers d'inscription dûment complétés et les pièces justificatives demandées pour l'inscription devront être envoyés obligatoirement par voie postale au :

Ministère de la culture et de la communication - Secrétariat général - Service des ressources humaines - Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales - Département du recrutement, de la mobilité et de la formation - Pôle recrutement et parcours professionnels – Concours externe ou interne de technicien d'art en indiquant le métier et la spécialité choisis - 182, rue Saint-Honoré - 75033 PARIS cedex 01 :

- au plus tard le 3 avril 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, en recommandé simple, pour la demande de dossier d'inscription papier ;
- au plus tard le 10 avril 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple (l'envoi avec accusé de réception est vivement conseillé), pour le retour du dossier d'inscription complété ;
- au plus tard le 10 avril 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple (l'envoi avec accusé de réception est vivement conseillé), pour le retour des pièces justificatives.

Les candidats qui s'inscrivent par internet ont également jusqu'au 10 avril 2015 pour envoyer les pièces justificatives demandées à l'adresse indiquée ci-dessus.

Aucune demande de dossier d'inscription, aucun dossier, aucune pièce justificative postés hors délai ne seront pris en compte. Il est conseillé de ne pas attendre le dernier jour pour s'inscrire afin d'être en mesure d'envoyer l'ensemble des documents indispensables.

Liste des pièces justificatives à fournir :

Les candidats externes doivent constituer un dossier de candidature comprenant :

- la copie du baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

Les candidats internes doivent constituer un dossier de candidature comprenant :

- une fiche d'état des services justifiant la condition d'ancienneté d'au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier 2015.

A NOTER:

Les personnes possédant la reconnaissance de travailleur handicapé et qui auraient besoin d'un aménagement d'épreuves devront fournir une photocopie de leur attestation délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH ex COTOREP) en cours de validité ainsi qu'un certificat médical de moins de 3 mois, établi spécifiquement pour ce concours. Ce certificat, établi par un médecin agréé, doit préciser le besoin et être adressé sous pli confidentiel si nécessaire.

La liste des médecins agréés du département de résidence personnelle ou administrative du candidat peut être obtenue auprès des bureaux de gestion de carrière du ministère de la culture et de la communication, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la préfecture du lieu de résidence personnelle ou administrative. Les frais de consultation des agents du ministère pourront être pris en charge par ce dernier sur présentation d'un justificatif.

Après l'inscription papier ou internet sur le site du ministère de la culture et de la communication, le ministère adressera aux personnes s'étant déclarées travailleur handicapé un document intitulé « Certificat médical pour une demande d'aménagement d'épreuves » qui devra lui être retourné au plus tard le 10 avril 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Un autre document intitulé « Fiche d'honoraires » devra être retourné par le médecin agréé au bureau de l'action sociale du ministère de la culture et de la communication.

Date et lieu de l'épreuve écrite d'admissibilité : le 18 mai 2015 en région parisienne.

La date des épreuves pratique et orale d'admission sera communiquée aux candidats admissibles ultérieurement.

Renseignements: MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Département du recrutement, de la mobilité et de la formation

Pôle recrutement et parcours professionnels

182, rue Saint-Honoré - 75033 Paris cedex 01

www.culturecommunication.gouv.fr

Gestionnaire: Jean-Michel DEVRED

Téléphone: 01 40 15 85 92

Courriel: jean-michel.devred@culture.gouv.fr

ANNEXE

DEMANDE DE DOSSIER IMPRIME D'INSCRIPTION AU CONCOURS EXTERNE OU AU CONCOURS INTERNE DE TECHNICIEN(NE) D'ART DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Session 2015

Eléments à faire parvenir au Ministère de la culture et de la communication - Secrétariat général - Service des ressources humaines - Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales - Département du recrutement, de la mobilité et de la formation - Pôle recrutement et parcours professionnels - Concours externe ou concours interne de technicien(ne) d'art en indiquant le métier et la spécialité choisis - 182, rue Saint-Honoré - 75033 PARIS cedex 01, au plus tard le 3 avril 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Je vous remercie de bien vouloir cocher les cases correspondantes à votre choix :

Concours externe :

métiers de la céramique dont :

spécialité unique dans les étapes de production suivantes :

façonnage dont :

calibrage

dessin dont :

émaillage

décoration dont :

pose de fond

Concours interne :

métiers des minéraux et métaux dont :

spécialité marbrier

(Il n'est pas obligatoire d'utiliser ce modèle. En revanche, tous les éléments listés ci-dessous doivent figurer dans la demande.)

IDENTIFICATION	ADRESSE A LAQUELLE SERONT EXPEDIEES TOUTES LES CORRESPONDANCES
M., Mme ¹ :	Résidence, bâtiment :
Nom de naissance :	N° : Rue :
Nom d'usage ou d'épouse :	Code postal :
	Commune de résidence :
Prénom(s):	Ville :
	Pays :
	Téléphone fixe :
	Téléphone portable :
	Adresse électronique :

La demande de dossier d'inscription doit être adressée par la voie postale.

Rayer la mention inutile.